

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00214

Numéro SIREN : 494 967 474

Nom ou dénomination : @DVALORIA

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2023 sous le numéro de dépôt 378

@DVALORIA

Société à responsabilité limitée au capital de 271 635 euros

**Siège social : 19, avenue du Pouligou
44380 PORNICHE**

494 967 474 RCS SAINT NAZAIRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 6 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le six janvier,
A 18 heures,

Les associés de la société @DVALORIA, société à responsabilité limitée au capital de 271 635 euros, divisé en 18 109 parts de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Madame Anne DEHAME, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Frédéric DEHAME, titulaire de 18 059 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne DEHAME, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une indéterminée à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2023 :

Monsieur Frédéric DEHAME
Né le 25 juillet 1967 à TOURCOING (59)
Demeurant 19 avenue du Pouligou, 44380 PORNICHE,
De nationalité française,

Le cogérant exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Frédéric DEHAME déclare qu'il accepte les fonctions de cogérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

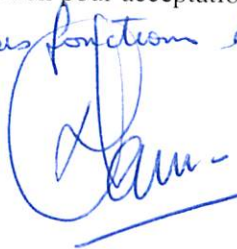
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Frédéric DEHAME

Associé

Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant



Madame ANNE DEHAME

Co-gérante associée

